



ADMINISTRATION COMMUNALE DE HANNUT

## Demande d'autorisation de végétaliser une façade

### IDENTIFICATION DU DEMANDEUR / DE LA DEMANDEUSE :

Civilité : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

CP/ Ville : \_\_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_

### EMPLACEMENT PRÉCIS DU BÂTIMENT À VÉGÉTALISER (ADRESSE) :

Adresse : \_\_\_\_\_

CP/ Ville : \_\_\_\_\_

Propriétaire du bâtiment :  Oui  Non

### DESCRIPTIF DE L'INSTALLATION (ÉTAT DE LA FAÇADE, SUPPORT DE VÉGÉTALISATION ENVISAGÉ) :

---

---

---

---

### AUTRES INFORMATIONS UTILES :

---

---

---

---

---

**PIÈCES JOINTES (PHOTOS, PLAN...) (FACULTATIF) :**

J'ai lu et compris la charte pour une commune végétalisée et j'atteste de sa bonne compréhension.

**Formulaire à renvoyer au service Environnement, rue de Landen 23 à 4280 Hannut ou par email à [environnement@hannut.be](mailto:environnement@hannut.be) avec la charte « Charte pour une commune végétalisée » signée.**

Fait à Hannut, le \_\_\_\_\_

Signature :

Le demandeur / la demandeuse

**COLLECTE DE DONNÉES PERSONNELLES**

*Vos données sont traitées dans le cadre de l'exécution de la convention « Charte pour une commune végétalisée » et plus précisément pour la délivrance ou non de cette autorisation, et dans le cas du non-respect de la charte « Charte pour une commune végétalisée » et/ ou du Règlement général de police.*

*Vos données sont conservées pendant la durée de l'existence effective du dispositif végétal.*

*Elles peuvent être uniquement transmises à la Zone de Police Hesbaye Ouest.*

*Vous avez la possibilité d'exercer vos droits consacrés par le RGPD par courrier à l'adresse suivante :*

*A l'attention de Monsieur le Bourgmestre de la Ville de Hannut, rue de Landen 23, 4280 Hannut.*

*Ou par e-mail au délégué à la protection des données : [dpo@hannut.be](mailto:dpo@hannut.be).*

*Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de l'Autorité de protection des données, le cas échéant, à l'encontre du responsable de traitement, la Ville de Hannut.*